



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BELLEY BAS-BUGEY

Membres en exercice : 41
Membres présents : 32
Votants : 38
Date de la convocation : 8 décembre 2008

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2008
Massignieu de Rives - 19h.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires :

M. BASTIAND André, M. BETTANT Gérard, M. BETTANT Maurice, M. BLACHERE Pierre, Mme BLANCHARD Colette, M. BONNARD Didier, Mme BREIDENSTEIN JULLIEN Odette, M. CARNAT Guy, Mme CHENE Jacqueline, M. CHEVAT Jacques, M. COUVÉ Jacky, M. DELARUELLE Yves, Mme DEMON Odile, M. DOMAIN Daniel, M. DUCELLIER Michel, M. FOGNINI Jean-Marc, M. FOURNIER Jacques, Mme GARÇON Nathalie, M. GENS Marcel, M. GONOD Pierre, M. GUILLAND Jean-Claude, Mme GUILLON Pascale, M. LANDOT Baptiste, M. LERIGET Jean-Claude, M. PACALET Jacques, M. PAITA Jean-Marc, M. PITRAT Daniel, M. PASQUALIN Alain, Mme RYCHLEWSKI Emilie, M. SAUREL Alain, M. THOUMINE Yves et M. TURELLO René.

Absents ayant donné procuration :

M. BLANC Jean-Paul pouvoir à M. CARNAT, M. GIRARDET Daniel pouvoir à M. LERIGET, Mme MAY Pascale pouvoir à Mme GARÇON, Mme NIVAUX Michelle pouvoir à M. COUVÉ, M. PUTHOD Bernard pouvoir à M. BETTANT G, M. STRELETSKI Philippe pouvoir à M. PASQUALIN.

Absents excusés : M. ROUX Jean-Jacques.

Absents : Mme BERG-THEVENON Nadia, M. RODRIGUEZ Philippe.

Secrétaire de séance : M. CHEVAT Jacques.

La séance est ouverte sous la présidence de M. BETTANT Gérard.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2008. Pas de remarques. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I.1. Décisions de M. le Président en vertu de la délégation pour les marchés à procédure adaptée

M. le Président rappelle les termes de la délibération du 18 juin 2008 par laquelle lui a été consentie la délégation pour la passation des marchés à procédure adaptée. En conséquence, il informe l'assemblée des décisions prises dans ce domaine entre le 30 septembre et le 16 décembre 2008 à savoir :

N° marché	Date consultation	Objet	Attributaire	Montant du marché (en € HT)
161-09-2008	10/2008	Boulodrome couvert : réfection de l'aire de jeux	Screg Sud Est	22 000,00
162-10-2008	10/2008	Aménagement du port de plaisance à Virignin : notice d'impact	Sage Environnement	3 450,00
165-12-2008	11/2008	Programme voirie 2009 : mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	GP Cerda	3 360,00
166-12-2008	12/2008	Aménagement d'un port de plaisance à Virignin : mission de maîtrise d'œuvre	Ingerop Soberco et La Boite	89 300,00
167-12-2008	12/2008	Projet d'usine d'embouteillage d'eau : études complémentaires	Agro Pharma Services	35 395,00

Arrivées de MM. Pierre Blachère, Jean-Marc Fognini et Yves Thoumine.

II. – DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

II.1.- Port de plaisance de Virignin : ajustement du plan de financement prévisionnel

M. Guillard, Vice-président chargé du développement touristique, rappelle que lors de sa séance du 18 juin 2008, le conseil communautaire a adopté le projet de création du port de Virignin ainsi qu'un plan de financement provisoire.

Après avoir affiné le montant des travaux et rencontré plusieurs organismes susceptibles de participer financièrement au projet, il convient aujourd'hui de réajuster le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit désormais comme suit :

Dépenses	Montants (€ HT)	Recettes	Montants (€)	%
Travaux	1 490 220,48	Europe (F.E.D.E.R. Plan Rhône)	340 000,00	19,8
Maîtrise d'œuvre	150 000,00	Etat (D.D.R.)	208 128,00	12,1
Coordonnateur SPS	3 000,00	Région Rhône - Alpes (C.D.P.R.A.)	11 000,00	0,7
Contrôle technique	3 000,00	Département de l'Ain	250 000,00	14,5
Notice d'impact	3 450,00	C.N.R.	300 000,00	17,4
Visa concessionnaire	57 000,00	Fonds propres ou emprunt	610 542,48	35,5
Déplacement ligne HT	11 200,00			
Publications marchés	1 800,00			
TOTAL	1 719 670,48	TOTAL	1 719 670,48	100,0

M. Ducellier fait remarquer qu'il y a une différence entre le plan de financement approuvé le 18 juin 2008 et celui présenté ce jour. Cette différence concerne le coût de déplacement de la ligne haute tension qui est aujourd'hui de 11 200,00 € au lieu de 10 300,00 € précédemment.

Une réponse écrite sera faite à M. Ducellier ultérieurement.

Le conseil communautaire approuve ce nouveau plan de financement prévisionnel. Il confie également à M. le Président la mobilisation de ces subventions ainsi que la réalisation des démarches administratives nécessaires au lancement de cette opération.

III. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

III.1.- Zone d'aménagement concerté de « la Picardière » à Virignin :

M. Pasqualin, Vice-président chargé du développement économique, rappelle au conseil le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de Virignin et que la mission d'acquisition foncière a été confiée à la Société Novade par convention de mandat du 23 novembre 2006.

Après présentation, le conseil communautaire accepte les acquisitions et les évictions suivantes :

- Achat de la parcelle n°B569, située au lieu-dit « les Ronges », d'une surface de 3 390 m² moyennant un montant de 17 000 € appartenant à M. Bernard Paccot (promesse de vente enregistrée par Novade le 12 novembre 2008).

Cette parcelle, exploitée par le GAEC Bel, fera l'objet d'une résiliation de bail ultérieure.

- Achat des parcelles n°B600 et B603, située au lieu-dit « la Picardière », d'une surface totale de 5 963 m² moyennant un montant de 29 900 € appartenant à Mme Odette Gay (promesse de vente enregistrée par Novade le 24 septembre 2008).

Départ de M. Jean-Claude Guillard.

- Achat de la parcelle n°B563, située au lieu-dit « sur Linx », d'une surface de 5 213 m² moyennant un montant de 26 100 € appartenant à M. Louis Bouvier (promesse de vente enregistrée par Novade le 19 juin 2007).

Eviction de Mme Jacqueline Dequatre pour un montant de 2 700 € (convention de résiliation de bail du 25 juin 2008).

Il est précisé que la délibération concernant cette parcelle annule et remplace celle du 20 novembre 2007 car le montant stipulé sur cette dernière était erroné.

- Achat des parcelles n°B597p et B599, située au lieu-dit « la Picardière », d'une surface totale de 13 812 m² moyennant un montant de 88 000 € appartenant à M. Louis Perrin (promesse de vente enregistrée par Novade le 18 novembre 2007).

Eviction de M. Pierre Fornier pour un montant de 7 050 € (convention de résiliation de bail du 18 juin 2008).

La délibération concernant cette parcelle annule et remplace celle du 24 avril 2008 car le montant stipulé sur cette dernière était erroné.

- Achat de la parcelle n°B754p, située au lieu-dit « les Ronges », d'une surface de 3 400 m² moyennant un montant de 17 000 € appartenant à Mme Jeannine Maret (promesse de vente enregistrée par Novade le 22 juillet 2008).

Cette parcelle, exploitée par le GAEC Bel, fera l'objet d'une résiliation de bail ultérieure.

La délibération concernant cette parcelle annule et remplace celle du 30 septembre 2008 car le montant stipulé sur cette dernière était erroné.

M. Pasqualin explique à l'assemblée que pour acquérir les derniers terrains concernés par cette opération et mener à bien ce projet de zone d'activités économique, il s'avère nécessaire d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique.

En conséquence, le conseil communautaire décide d'engager cette procédure de déclaration d'utilité publique afin que la Communauté de communes ou son mandataire Novade soient autorisés à acquérir, par voie amiable ou par voie d'expropriation, les immeubles compris dans le périmètre de l'opération.

L'assemblée autorise également M. le Président à faire établir le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conformément aux dispositions des articles L. 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, sous l'autorité de M. le Préfet de l'Ain,

IV.- TRAVAUX - VOIRIE

IV.1.- Mission d'assistance à la gestion des ouvrages d'art

M. Turello, Vice-président chargé des travaux et de la voirie, rappelle que les ouvrages d'art situés sous la voirie communale font partie intégrante de celle-ci. Il précise que pour des raisons de sécurité, il est indispensable de réaliser une visite périodique des ouvrages.

Cette mission doit impérativement être assurée par du personnel qualifié. Il convient donc de rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir le programme de contrôle et sélectionner le prestataire qui sera chargé de le réaliser.

Le conseil communautaire décide de confier cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Direction Départementale de l'Équipement de l'Ain pour 2 095,00 € HT.

IV.2.- Programme de voirie 2009 : choix de l'attributaire du marché

M. Turello rappelle que, le 30 septembre dernier, l'assemblée a approuvé le lancement de la procédure de dévolution du marché de voirie pour l'année 2009.

Après publication dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), le journal Le Progrès et sur la plateforme de dématérialisation Synapse, une proposition a été présentée et reçue dans les délais légaux. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 5 et 11 décembre derniers.

Après vérification de la conformité de la proposition, il explique que la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le groupement d'entreprises suivant : Groupement solidaire EIFFAGE - APPIA SL/ FONTAINE / FAVIER / DUMAS.

Le conseil communautaire entérine la décision de la commission d'appel d'offres et autorise M. le Président à signer le marché correspondant.

V. – FINANCES ET PERSONNEL

V.1.- Fonds de concours à la commune de Pollieu

M. Chevat, Vice-président chargé des finances et du personnel rappelle qu'un fonds de concours a été attribué à la commune de Pollieu le 30 septembre 2008 concernant les travaux de raccordement du bâtiment d'accueil de la plage de Barterand au réseau d'eau potable.

Le plan de financement ayant été modifié du fait de subventions moins élevées, le conseil communautaire décide d'ajuster le montant du fonds de concours qui s'élève désormais à 4 680,94 €.

V.2.- Fonds de concours à la commune de Saint-Germain-les-Paroisses

Un fonds de concours a également été attribué à la commune de Saint-Germain-les-Paroisses pour une première tranche de travaux d'assainissement collectif.

Le montant des travaux ayant été revu à la baisse, le conseil communautaire décide d'ajuster le montant du fonds de concours qui s'élève désormais à 60.527,91 €.

Le conseil décide également le versement d'une avance de 50% sur le montant du fonds de concours relatif à la deuxième tranche des travaux (construction d'une station d'épuration).

V.3.- Fonds de concours à la commune de Peyrieu

M. Chevat présente la demande de la commune de Peyrieu concernant l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux d'assainissement de Bovinel à Chantemerle.

Compte-tenu des éléments présentés par la commune, le conseil communautaire décide d'attribuer un fonds de concours de 41 024 € ainsi que le versement d'une avance de 50 % du montant de ce dernier.

V.4.- Création de trois budgets annexes

M. Chevat explique qu'il y a aujourd'hui des projets d'aménagement de zones d'activités sur les communes d'Arbignieu et de Brens et qu'il est nécessaire d'individualiser ces opérations dans deux

budgets annexes spécifiques pour faciliter la détermination du coût de production des terrains et assurer un meilleur suivi de la comptabilité des stocks et de la TVA.

Il indique également qu'il semble judicieux de créer un budget annexe pour le port de plaisance de Virignin afin d'en assurer un suivi plus précis.

Le conseil communautaire accepte la proposition et décide d'opter à la TVA pour ces trois budgets annexes.

V.5.- Budget OPINCO – Ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif

Lors des opérations d'ajustement entre l'inventaire et l'état de l'actif, plusieurs parcelles situées à La Vuaz et à La Poterie pour une surface totale de 2 192 m² ont été omises, il est donc nécessaire de procéder à des écritures de régularisations comptables.

Le conseil décide donc de les intégrer dans le bilan communautaire par opération d'ordre budgétaire sur l'exercice 2008.

V.6.- Décisions modificatives

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité plusieurs décisions modificatives relatives à l'acquisition de terrains pour l'aménagement de la véloroute (budget principal), à une régularisation d'inventaire et à la réalisation d'études complémentaires pour le projet d'usine d'embouteillage d'eau (budget OPINCO).

Départ de M. Jacques Fournier.

V.7.- Union Bouliste du Bas-Bugey : participation complémentaire saison 2007-2008

Le conseil communautaire accepte la proposition de l'Union Bouliste du Bas-Bugey de reverser à la Communauté de communes une participation complémentaire de 3 078 € au titre de l'année 2007-2008.

V.8.- Création d'un emploi occasionnel

M. Chevat explique qu'en raison d'une nécessité de service, il y a lieu de créer un emploi occasionnel de secrétaire à temps incomplet à raison de 20 heures de travail par semaine à compter du 5 janvier 2009 pour une durée de 1 mois. Le conseil communautaire accepte la proposition.

VI.- AIDE AUX COMMUNES

VI.1.- Transport de personnes à la demande : avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes

M. Leriget, Vice-président chargé de l'aide aux communes rappelle que la prestation de services relative au transport à la demande est assurée par la société Bustours.

Il explique qu'il convient aujourd'hui d'apporter une modification à l'arrêté de création de la régie de recettes et notamment à son article 4.

En effet, il s'agit d'autoriser la vente des tickets de transport au Centre Social de Belley pour permettre aux personnes âgées clientes du service d'accueil de jour de l'hôpital de Belley de bénéficier de cette prestation de service à caractère social mis en place par la Communauté de communes.

Le conseil communautaire adopte la proposition.

VII.- QUESTIONS DIVERSES

M. Chevat rappelle les termes du courrier qu'il a adressé aux maires de la Communauté de communes concernant un transfert de fiscalité locale. Il informe qu'il est disponible pour donner des explications lors des réunions des conseils municipaux.

Il souhaite recueillir ainsi toutes les questions et les interrogations légitimes des élus sur l'éventualité d'un passage vers une nouvelle fiscalité. Une réunion sur ce thème aura lieu le 22 janvier 2009.

M. le Président informe l'assemblée que la prochaine réunion du conseil communautaire, principalement consacrée au débat d'orientation budgétaire, aura lieu à la salle des fêtes de Brens le 29 janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est close à 20h.10.

**Le Président,
Gérard BETTANT.**

**Le secrétaire de séance,
Jacques CHEVAT.**